

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023 A 18 H

Date de la convocation : 2/03/2023
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 7
en absence excusée avec pouvoir : 1
en absence excusée : 0
votants : 8

Le jeudi 9 mars 2023 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Transfert de nouvelles compétences au SICECO (CEP)
 - Ouverture des crédits d'investissement
 - Groupement d'achat éclairage public
 - Projet de carte communale
 - Situation de l'agent technique
 - Fleurissement communal
 - Débat sur le 14 juillet 2023
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 9 janvier 2023.

I – Modification de l'ordre du jour :

La Trésorerie nous a retourné la liste des titres impayés à ce jour malgré les relances effectuées.

Elle nous propose d'émettre une créance douteuse en non-valeur, d'un montant de 69,02 €, concernant une location de la salle des fêtes en 2012, restant impayée à ce jour.

- Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à émettre cette créance en non-valeur.

II - Transfert de nouvelles compétences au SICECO (CEP) :

Le SICECO propose une aide aux collectivités à travers un CEP « Conseil en Energie Partagée » pour les accompagner dans leurs travaux d'économie énergétique, en assurant un suivi administratif et technique.

Le SICECO subventionne ces travaux à 80 % moyennant une adhésion de 50 € par bâtiment analysé par convention pluri-annuelle de 5 ans.

Une réunion a eu lieu en mairie le 16 février dernier et il en ressort que seule, la salle des fêtes, serait éligible car il faut qu'au minimum 40 % de bénéfice énergétique puisse être réalisé.

- Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour l'instant à la proposition du SICECO qui ne propose qu'une aide trop partielle.

Toutefois, la question d'un diagnostic énergétique se pose pour les trois logements sociaux, 2 d'entre eux ont été rénovés en 2015 avec la RE 2005, le troisième est plus ancien. Est-ce que la sévèrisation du classement énergétique actuel ne va pas empêcher des relocations futures ?

III – Ouverture des crédits d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont impossibles tant que le futur budget n'est pas voté.

Or, la mairie doit régler la facture de 5253,60 € de la société GRANIMOND chargée d'installer une extension du columbarium.

- Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à ouvrir une ligne de crédit d'investissement pour ce paiement, conformément à la demande de la Trésorerie.

IV – Groupement d'achat éclairage public :

Le SICECO a en charge l'éclairage public et annonce des modifications de maintenance :

Tout incident sur les lampadaires (éteint, clignotant,...) devra être déclaré sur son site internet et une intervention pourra avoir lieu s'il est possible d'effectuer un regroupement de plusieurs demandes sur les villages alentours.

Une intervention individuelle urgente sera facturée 180 € HT.

Une horloge astronomique règle l'allumage / extinction des lampadaires. Si la mairie veut supprimer l'éclairage en été, l'intervention sera facturée.

Maligny possède 99 lampadaires. Le changement d'un lampadaire avec Led coûte 1000 €, difficile à amortir par rapport à la consommation annuelle de l'éclairage public : 3200 € en 2022.

Mais les lampadaires ont 20 ans et seraient éligibles à une subvention du « FONDS VERT ». L'opportunité d'un appel à projet est envisagée.

Le SICECO propose à la commune d'adhérer à son groupement d'achat en fourniture électrique.

- Le Conseil municipal attend la prochaine négociation ENEDIS / SICECO pour connaître les nouveaux tarifs proposés.

V – Projet de carte communale :

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan local d'urbanisme (PLU). Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire. Elle protège également les terrains agricoles.

La mairie devra utiliser les services d'un prestataire pour établir cette carte. Le coût serait de 25 ou 30 k€ à inscrire en investissement.

- Le Conseil municipal approuve l'intérêt de cette carte et va se renseigner auprès des services départementaux du territoire. Le sujet sera abordé à nouveau en septembre.

VI - Situation de l'agent technique :

L'arrêt maladie de notre cantonnier est prolongé jusqu'au 17 avril. Son contrat actuel court jusqu'au 17 mai.

- Le Conseil municipal réfléchit à la prolongation ou non de son contrat de 6 mois.

VII – Fleurissement communal :

La situation de sécheresse actuelle nous amène à repenser le fleurissement du village.

La plantation en pleine terre de vivaces et de plantes résistantes est privilégiée par rapport aux fleurs en jardinière dans les endroits éloignés d'un point d'eau. Les suggestions sont à l'étude.

VIII – Débat sur le 14 juillet 2023 :

L'association s'occupant des animations du village, JM3, ne souhaite pas organiser de manifestation festive le 14 juillet prochain.

La mairie propose de convier les habitants à la plantation symbolique d'un arbre dans la commune suivi d'un apéritif en plein air.

IX - Informations et questions diverses :

- Bois :

L'absence d'un plan de gestion de l'ONF à 20 ans se fait sentir. Il nous prive de subventions et d'un manque de visibilité à long terme sur notre forêt.

Mme le Maire va adresser un courrier au préfet pour savoir où en est le traitement de notre refus d'intégrer nos bois communaux au régime forestier. Le Conseil décidera ensuite s'il doit ou non revoir sa position.

France Bois Forêt propose des banderoles pédagogiques sur différents types d'arbres. Une pancarte sur le chêne pourrait être installée dans nos bois.

- Voirie :

La subvention pour les travaux de trottoirs de la D36 et du chemin du Grand Nanteux est accordée : 28 014,20 €.

- CAUE :

La commune reprend une adhésion annuelle : 37,20 €. Cet organisme nous conseille pour la réhabilitation de la chapelle et nous la solliciterons pour la future carte communale.

- Chapelle :

Trois devis sont à l'étude : Association du Sentier, Dauge et Ducherpozat.

- Brûlage :

Mme le Maire va prendre un arrêté d'interdiction de brûlage dans le village.

- Maternité d'Autun :

Une manifestation est prévue le samedi 11 mars devant la gare d'Autun.

- Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 3 avril 2023 à 18 h. Il concernera principalement l'approbation du budget 2023.

Clôture de séance à 20 h 50.